

Assistant-moniteur

Niveaux 1,2 et 3



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise la préparation et l'obtention de l'un ou plusieurs des niveaux de la formation d'Assistant-moniteur.

L'Assistant-moniteur est un diplôme à 3 niveaux de compétences différents donnant chacun à son titulaire des prérogatives pour participer à l'encadrement de son club en sécurité et d'aborder les fondamentaux en matière de fonctionnement d'un club, des primo-apprentissages et d'initiation en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

La certification fédérale bénévole de l'Assistant-moniteur sportif de natation est délivrée :

- Soit par la voie de la formation ;
- Soit par la validation des acquis de l'expérience ;
- Soit par la voie de l'équivalence.

Ces modalités peuvent être combinées et cumulées entre elles.

La Fédération française de natation se réserve le droit de ne pas ouvrir la VAE ou les procédures d'équivalence.

NIVEAU DU DIPLÔME

Ce diplôme fédéral est un diplôme bénévole, il n'est pas rattaché à un niveau de diplôme au regard du cadre national des certifications professionnelles.

Il ne permet pas à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a étendu le contrôle d'honorabilité aux arbitres et juges, aux surveillants de baignades d'accès payant et aux intervenants auprès de mineurs au sein d'un Établissement d'Activité Physique et Sportive (EAPS). Ainsi, Les éducateurs sportifs bénévoles (les exploitants d'EAPS et les arbitres et juges) sont actuellement soumis aux mêmes obligations légales d'honorabilité que leurs homologues professionnels. **Les titulaires des différents niveaux de l'Assistant-moniteur devront donc répondre à cette obligation d'honorabilité.** Le contrôle de cette honorabilité sera effectué par croisement de la base des certifiés fédéraux avec celle du Ministère de tutelle.

MÉTIER VISÉ

Les conditions et limites d'exercice du titulaire de la certification de l'Assistant-moniteur proposées sont :

L'Assistant-moniteur niveau 1	L'Assistant-moniteur niveau 2	L'Assistant-moniteur niveau 3
Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et découvre ce qu'est l'encadrement bénévole mais également comment assurer la sécurité d'un groupe au sein de sa structure.	Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et encadre bénévolement un groupe de l'école de natation autour des fondamentaux des apprentissages sportifs.	Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et encadre bénévolement, un groupe autour des fondamentaux d'une discipline de la FFN (Natation course-eau libre, natation artistique, water-polo ou plongeon).
Il n'intervient jamais seul sur le groupe ou dans la piscine. Il est en doublette d'une personne qualifiée à l'encadrement. Il ne peut tutorer d'autres personnes.	Il n'intervient jamais seul dans la piscine ou sur le bassin. Il intervient sous la responsabilité et en présence d'une personne qualifiée à l'encadrement. Il ne peut tutorer d'autres personnes.	Il n'intervient jamais seul dans la piscine ou sur le bassin. Il intervient sous la responsabilité et en présence d'une personne qualifiée à l'encadrement. Il ne peut tutorer d'autres personnes.



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Modalités d'inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

1 - EXIGENCES PREALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

Assistant-moniteur niveau 1	Assistant-moniteur niveau 2	Assistant-moniteur niveau 3
- Avoir 14 ans minimum	- Avoir 15 ans minimum	- Avoir 15 ans minimum
	- Être titulaire de l'Assistant-moniteur niveau 1	- Être titulaire de l'Assistant-moniteur niveau 2
- Être licencié à la Fédération française de natation		
	- Être titulaire du PSC1	- Être titulaire du PSC1
- Attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis		

Les âges s'apprécient au 31 décembre de l'année de la formation.

Le test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- Départ libre du bord du bassin ;
- Un parcours en nage libre ;
- Une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25mètres ;
- La sortie de l'eau de la victime.

Ce test de sécurité peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

A noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédent le début de la formation est dispensé du test de sécurité obligatoire pour entrer en formation.

2- MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire auprès de l'ERFAN de leur choix et selon les modalités qui lui sont propres.

Pièces à fournir, à minima, pour s'inscrire à l'un ou plusieurs des niveaux de la formation « Assistant-moniteur » en plus des éléments du dossier :

1. D'une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation à l'Assistant-moniteur au sein de la structure (modèle joint au dossier) ;
2. D'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation (modèle joint au dossier) ;
3. Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation (modèle joint au dossier) ;
4. Une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours Civique de niveau 1 (PSC 1) ou son équivalent pour les Assistant-moniteur niveaux 2 et 3 ;

3- POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences de l'Assistant-moniteur et d'autre part, à ses acquis. Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation (cette phase pourra être individuelle ou collective)
2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation
3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation



CONTENUS DE LA FORMATION

LES COMPETENCES VISÉES

L'Assistant-moniteur est constitué de 3 niveaux de compétences. Les niveaux 2 et 3 nécessitent l'obligation de possession du niveau sous-jacents.

Ces formations vous apporteront les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

LES CONTENUS et LE PROGRAMME

Les contenus proposés ci-dessous sont définis nationalement ; chaque organisme de formation partenaire (ERFAN ou l'INFAN), est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme.

Chaque niveau comprend deux activités non hiérarchisées présentées ci-dessous :

- **Assistant-moniteur Niveau 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Gestion des incidents et accidents
 - A2 - Prévention des incidents et accidents.
- **Assistant-moniteur Niveau 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**

- A1 - Conduite en sécurité d'une séance pour un groupe école de natation des niveaux 1 à 4
- A2 - Présentation de l'Académie de la Natation et plus particulièrement des niveaux 1 à 4 du processus de construction du nageur

- Assistant-moniteur Niveau 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1 - Découverte d'une discipline de la FFN
- A2 - Conduite d'une des disciplines de la fédération française de natation



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation **ERFAN** (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la **Région Normandie** a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation pour la mise en œuvre de cette formation pour la mise en œuvre de cette formation (INFAN).

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 01/04 au 30/06/2027	42h	Le 28/12/2026	/	18/02/2026

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Ces formations se réalisent en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, **l'alternance comprend :**

- **Une formation en centre :**
 - o Face à face pédagogique ;
 - o Formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine ;
 - o Échanges de type "retour d'alternance" ;
 - o Parcours multimodaux de formation.
- **Une formation en structure :** le stage en situation avec tutorat,

Dans le cadre des différents niveaux de formation à l'Assistant-moniteur, le stagiaire effectue **une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes, de façon régulière**, au sein d'une structure de la Fédération française de natation.

Pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation), ceux-ci pouvant être allégés ou au contraire renforcés.

	Assistant-moniteur niveau 1	Assistant-moniteur niveau 2	Assistant-moniteur niveau 3
Heures en centre	12 heures minimum	20 heures minimum	10 heures minimum
Heures en structure	5 heures minimum	12 heures minimum	8 heures minimum
Total	17 heures	32 heures	18 heures

Les groupes sur lesquels se déroule le stage en situation sont décrits dans les conditions d'exercice de chacun des niveaux.

HORAIRES DE FORMATION

Les sessions de formations auront lieu principalement pendant les vacances scolaires.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à : 25 personnes

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Normandie - péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande - CAEN (14)

Moyens d'accès :

- Tram : accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC
- Parking du Château d'eau gratuit et accessible derrière l'établissement.

Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de l'Agglomération Caennaise.

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Le tuteur des personnes en formation conduisant à l'une des formations à l'Assistant-moniteur doit être licencié à la FFN et remplir les obligations suivantes :

- Être titulaire, au minimum, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ du métier visé par l'Assistant-moniteur et posséder une expérience confirmée depuis au moins un an à ce niveau d'encadrement ;
- Et justifier de son honorabilité par la production du formulaire d'honorabilité lors de la prise de la licence fédérale ou par la production d'une carte professionnelle à jour ;

Ou

- Être conseiller technique et sportif exerçant des missions auprès de la Fédération française de natation en qualité d'expert ;

Et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle). Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative,

démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Les modalités de suivi de la formation sont diverses et dépendent de l'ERFAN néanmoins, on peut retrouver

- L'utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Le suivi des présences à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, en distanciel et par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance le cas échéant.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un ou plusieurs entretiens personnalisés afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA PROGRESSION DE L'APPRENANT

- Résultats des évaluations formatives des compétences, des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation tant en centre qu'en alternance.
- Grilles d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grilles de certification de la Fédération française de natation

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Le référentiel d'évaluation de chacun des niveaux de l'Assistant-moniteur est élaboré avec des épreuves caractéristiques des activités du titulaire du niveau de l'Assistant-moniteur concerné.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation de l'ensemble des épreuves est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale du niveau d'Assistant-moniteur a lieu lors d'un jury de certification national.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

	Assistant moniteur niveau 1	Assistant moniteur niveau 2	Assistant moniteur niveau 3
Epreuve n°1	Test de sécurité 10' maximum ★	Test de sécurité 10' maximum ★	Test de sécurité 10' maximum ★
Epreuve n°2	Entretien 15' maximum ★	Conduite d'une séance niveau 1 à 4 d'une durée de 30' minimum ★	Conduite d'une séance dans une discipline d'une durée de 45' minimum ★
Epreuve n°3		Entretien 15' maximum ★	Mise en situation reconstituée 20' maximum ★

★ = En structure
★ = en centre

En synthèse: répartition des typologies d'épreuves

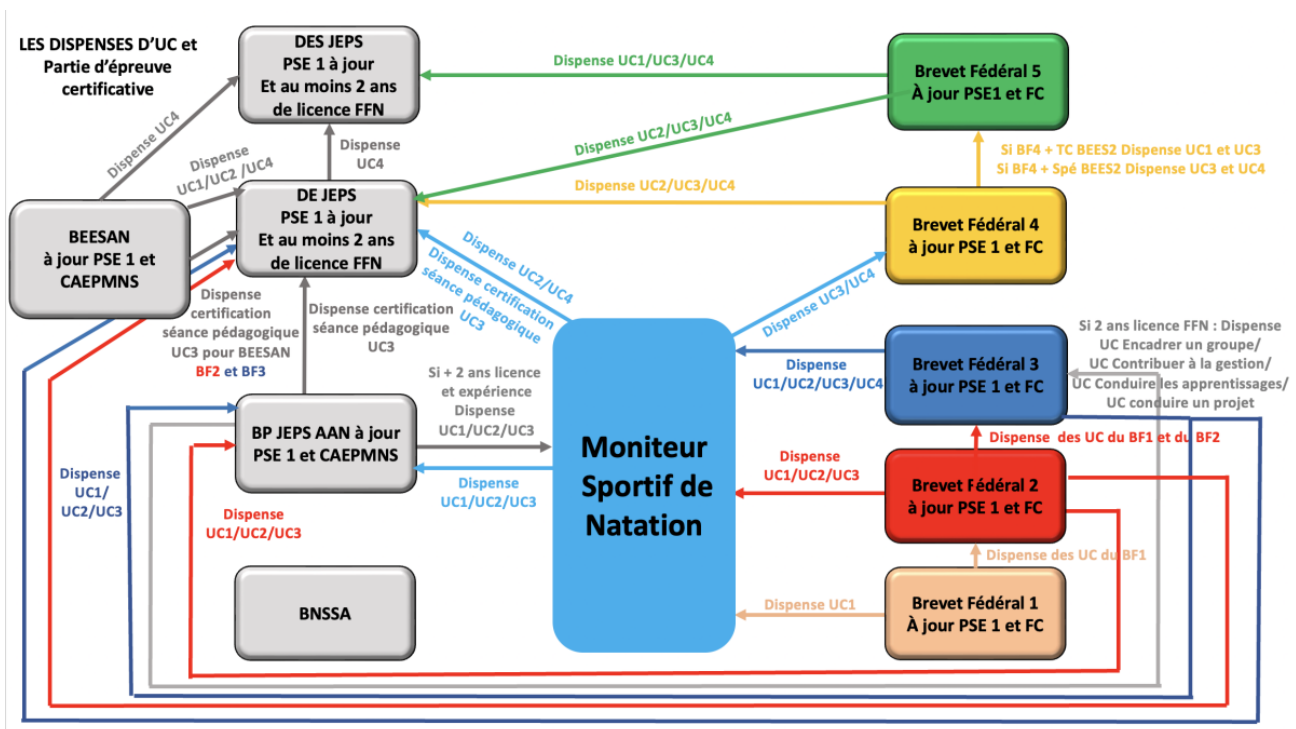


ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES ET DISPENSES

Pour le moment, les équivalences et les dispenses sont en cours d'étude par la Fédération française de natation.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoise un ou des aménagements, il doit faire une demande auprès du référent handicap de la Fédération française de natation, **au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation ou en formation.**

Cette demande se fait via le dossier de « demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, à une formation de la Fédération française de natation » à se procurer **auprès de l'Organisme de formation partenaire ou sur le site internet de la Fédération française de natation.**

Cette décision est prise après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, sur la nécessité d'aménager, le cas échéant :

- Les tests d'exigences préalables ;
- La formation, ou les épreuves certificatives ;
- Ou l'épreuve dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- La décision est communiquée à l'organisme de formation concerné qui doit mettre en place ces aménagements.

La Fédération française de natation **examine la compatibilité du handicap** justifiant les aménagements mentionnés **avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme**, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

Statut du stagiaire	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
	Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Assistant Moniteur 1	120 €	/	20 €	140 €
Assistant Moniteur 2	200 €	/	20 €	220 €
Assistant Moniteur 3	100 €	/	20 €	120 €
Assistant Moniteur 1,2 et 3	420 € Soit 10 € /h	/	40 €	460 €
Journée PSC				60 €

Les frais annexes (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires.

Le PSC peut se faire avec l'Erfan Normandie, avec minimum 6 candidats.



CONTACTS

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- Mail : erfan@ffnnormandie.com
- Par téléphone au : 02 31 75 04 19
- Inscription en ligne : www.erfan-normandie.com

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau	Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite				Taux d'abandon	Taux de poursuite	Taux de satisfaction des stagiaires
			Global	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3			
AM	Première session								



CALENDRIER 2026-2027

CALENDRIER PREVISIONNEL

janvier-27			février-27			mars-27			avril-27			mai-27			juin-27		
			AM1						AM2						AM3		
V 1	Jour de l'an		L 1	COMMUNICATION SESSION AM		L 1			J 1			S 1	F. du Travail		M 1		
S 2			M 2			M 2			V 2			D 2			Me 2		
D 3			Me 3			Me 3			S 3			L 3			J 3		
L 4	COMMUNICATION SESSION AM		J 4			J 4			D 4			M 4			V 4		
M 5			V 5			V 5			L 5			Me 5			S 5		
Me 6			S 6			S 6			M 6			J 6	Armist. 1945		D 6		
J 7			D 7			D 7			Me 7			V 7			L 7		
V 8			L 8			L 8			J 8			S 8			M 8		
S 9			M 9			M 9			V 9			D 9			Me 9		
D 10			Me 10			Me 10			S 10			L 10			J 10		
L 11			J 11			J 11			D 11			M 11			V 11		
M 12			V 12			V 12			L 12			Me 12			S 12		
Me 13			S 13			S 13			M 13			J 13			D 13		
J 14			D 14			D 14			Me 14			V 14			L 14		
V 15			L 15			L 15			J 15			S 15			M 15		
S 16			M 16			M 16			V 16			D 16			Me 16	Visio : 5h	
D 17			Me 17			Me 17			S 17			L 17	Pentecôte		J 17	E = 2h	
L 18	COMMUNICATION SESSION AM		J 18			J 18			D 18			M 18			V 18	E = 1h	
M 19			V 19			V 19			L 19	Visio : 5h		Me 19			S 19	E = 1h	
Me 20			S 20			S 20			M 20	Visio : 5h		J 20			D 20	E = 1h	
J 21			D 21			D 21			Me 21	Visio : 5h		V 21			L 21	E = 1h	
V 22			L 22	Visio : 4h		L 22			J 22	Visio : 5h		S 22			M 22	E = 1h	
S 23			M 23	Visio : 4h		M 23			V 23	E = 1h		D 23			Me 23	Visio : 4h	
D 24			Me 24	Visio : 3h		Me 24			S 24	E = 1h		L 24			J 24	E = 2h	
L 25			J 25	E = 1h		J 25			D 25	E = 1h		M 25			V 25	E = 1h	
M 26			V 26	C = 1h		V 26			L 26	E = 1h		Me 26			S 26	C = 1h	
Me 27			S 27	E = 1h		S 27			M 27	E = 1h		J 27			D 27	E = 1h	
J 28			D 28	E = 1h		D 28			Me 28	E = 2h		V 28			L 28	E = 1h	
V 29				L de Pâques		L 29			J 29	E = 1h		S 29			M 29	E = 1h	
S 30				E = 1h		M 30			V 30	E = 1h		D 30			Me 30	C = 1h	
D 24				C = 1h		Me 31				E = 1h		L 31			J 31	E = 1h	